



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11903</b>	<b>De M. Pierre Meurin ( Rassemblement National - Gard )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Intérieur et outre-mer
<b>Rubrique &gt;</b> sécurité des biens et des personnes	<b>Tête d'analyse &gt;</b> Sur la recrudescence de vols de pots catalytiques	<b>Analyse &gt;</b> Sur la recrudescence de vols de pots catalytiques.
Question publiée au JO le : <b>03/10/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pierre Meurin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la recrudescence de vols de pots catalytique. Le 9 juin 2023, le parquet de Nîmes dévoilait qu'une opération « ayant mobilisé plus de 170 gendarmes a permis de démanteler une bande de malfaiteurs soupçonnée d'avoir volé plus de 50 000 pots catalytiques dans plusieurs régions de France pour les exporter principalement vers la Pologne ». Si les voitures sont principalement visées, les véhicules de plus gros gabarit ne sont pas à l'abri. Le 19 septembre 2023, six pots catalytiques de bus de la RATP avaient été volés pour un préjudice estimé à 240 000 euros. En cause, la composition des pots catalytiques de métaux rares revendus très cher sur le marché noir : du rhodium vendu six fois plus cher que l'or (330 000 euros le kg), de l'iridium ou encore du platine. M. le député sollicite une attention particulière de M. le ministre sur cette question et particulièrement pour les vols ayant lieu dans les territoires ruraux. Dans la quatrième circonscription du Gard, 88 % des habitants ont besoin de leur voiture pour se déplacer, pour aller travailler. Or le département du Gard est le sixième département le plus pauvre de France. La voiture étant un outil de travail, il paraît essentiel de lutter contre cette délinquance spécifique. À cette fin, il lui demande combien de pots catalytiques ont été volés ces trois années qui précèdent et quelle politique est mise en place pour mieux protéger les automobilistes et entreprises de transport.